



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-sixième session

4-15 mars 2002

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

**Mesures prises et progrès réalisés pour ce qui est du suivi
et de la mise en oeuvre de la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an
2000 : égalité entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle », s'agissant en particulier de l'adoption
par les organes et organismes des Nations Unies
d'une démarche tenant compte des sexospécificités**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	3
I. Mise au point de politiques et stratégies	4-23	3
A. Politiques et stratégies sexospécifiques	5-15	3
B. Intégration des sexospécificités dans les politiques et stratégies sectorielles ..	16-23	5

* E/CN.6/2002/1.



II. Activités relatives au programme et activités opérationnelles : mise au point de projets, recherche et sensibilisation	24-56	7
III. Coordination et partage d'informations : activités interinstitutions; collaboration avec les organisations non gouvernementales	57-75	15
IV. Conclusions et recommandations	76-91	19
V. Conclusions et recommandations	92-95	23

Introduction

1. Dans sa résolution 55/71 du 4 décembre 2000, l'Assemblée générale a notamment demandé aux entités compétentes des Nations Unies de prendre des mesures concrètes pour assurer l'application complète et effective de la Déclaration¹ et du Programme d'action² de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »³. Dans la même résolution, l'Assemblée a également noté que, pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing et l'application des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire, le système des Nations Unies devrait favoriser une politique active et tangible d'intégration d'une perspective sexospécifique, notamment par l'action de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et par le maintien de groupes et mécanismes de coordination pour la parité entre les sexes.

2. Dans sa résolution 2001/41 du 26 juillet 2001, le Conseil économique et social a affirmé que l'intégration d'une perspective sexospécifique était une stratégie déterminante dans la mise en application du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la réalisation de l'objectif général de l'égalité entre les sexes; et prié le Secrétaire général de présenter les progrès réalisés pour ce qui est de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le système des Nations Unies, de donner à ce titre des informations sur les principales réalisations, les enseignements tirés, les pratiques optimales, les tendances et défis à relever, et de recommander des mesures et stratégies nouvelles pour poursuivre l'action dans ce domaine au sein du système des Nations Unies

3. Donnant suite à ces deux résolutions, le présent rapport fera le point des progrès réalisés sur le plan de l'intégration d'une perspective sexospécifique au sein du système des Nations Unies. Il se fonde sur les informations fournies par les divers organes et organismes des Nations Unies depuis la présentation des rapports du Secrétaire général à la Commission de la condition de la femme à sa quarante et unième session (E/CN.6/2001/2 et Add.1), au Conseil économique et social à sa session de fond de 2001

(E/2001/78) et à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session (A/56/319 et Add.1).

I. Mise au point de politiques et stratégies

4. En 2001, plusieurs organes et organismes des Nations Unies avaient mis au point des politiques et stratégies visant à parvenir à l'égalité entre les sexes et se fondant sur l'intégration des sexospécificités. Ces politiques et stratégies prévoient l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les travaux de fond. On s'est également efforcé de tenir compte des sexospécificités lors de l'élaboration des politiques touchant un certain nombre de domaines sectoriels. La présente section donne d'abord des exemples de ces politiques et stratégies puis passe en revue les efforts déployés pour intégrer les sexospécificités dans les politiques sectorielles.

A. Politiques et stratégies sexospécifiques

5. Le Plan d'action mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU pour donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui fait partie du Plan d'action élaboré à l'échelon du système des Nations Unies, a défini les mesures que le Département prend ou prendra en 2002 pour intégrer une démarche tenant compte des sexospécificités dans ses activités, à savoir accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, augmenter le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les missions et prendre en compte les besoins des femmes dans ses activités sur le terrain.

6. La politique d'intégration des sexospécificités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) est actuellement en cours de révision. Cette révision se fait dans le cadre d'un processus participatif et prend la forme de débats approfondis sur le plan interne et d'un dialogue avec les partenaires du système des Nations Unies et de la société civile.

7. L'African Centre for Gender and Development (Centre africain pour les femmes et le développement)

de la Commission économique pour l'Afrique a apporté sa contribution à la mise au point de documents stratégiques de réduction de la pauvreté qui seront utilisés pour l'élaboration de plans de développement national. Par le biais d'un plan quinquennal (2001-2005) visant à intégrer des perspectives sexospécifiques dans le processus de mise au point de ces documents, la CEA espère mieux faire reconnaître la valeur du travail domestique des femmes dans la comptabilité nationale; renforcer la corrélation existant entre les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et les budgets nationaux afin de faciliter l'étude des effets de compensation réciproque entre les objectifs fixés dans ces documents, qui tiennent compte des sexospécificités, et les autres objectifs nationaux; promouvoir l'établissement de liens entre une analyse de la pauvreté tenant compte des sexospécificités et l'adoption de recommandations d'ordre politique à tous les niveaux; et faciliter les rapprochements entre les résultats des processus auxquels participent toutes les parties prenantes, aussi bien hommes que femmes, et les choix politiques effectués.

8. Afin d'être mieux à même d'élaborer des politiques concernant l'intégration des sexospécificités, le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a organisé une réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale (Genève, 14-16 novembre 2001). Les experts ont fait un certain nombre de suggestions visant à influencer les politiques et le programme de travail de la CNUCED concernant les femmes et le développement. Les suggestions portaient notamment sur l'appui aux initiatives de renforcement des capacités des femmes produisant et commercialisant des produits de base; les activités de plaidoyer en faveur de politiques tenant compte des sexospécificités dans le domaine des négociations commerciales multilatérales et régionales, conformément à la libéralisation du commerce des services; et l'analyse de l'impact sur les femmes des investissements étrangers directs dans les pays en bénéficiant et des pratiques de sous-traitance des sociétés transnationales afin d'identifier toute possibilité de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'intégrer une perspective sexospécifique dans les activités connexes de recherche et de conseil. Il a également été recommandé à la CNUCED de promouvoir des réseaux régionaux de femmes entrepreneurs; de renforcer ses liens avec les

programmes de développement des entreprises d'autres organismes des Nations Unies et d'élaborer des programmes permettant de créer de nouveaux débouchés économiques pour les femmes dans le domaine des technologies de l'information et des communications et du commerce électronique. Ces activités doivent être menées en collaboration avec les gouvernements et autres institutions spécialisées des Nations Unies.

9. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) continue de promouvoir l'égalité des droits des femmes et des fillettes et de soutenir leur pleine participation au développement politique, social et économique de leurs communautés par le biais de ses programmes de pays. Dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, l'UNICEF a identifié trois priorités – l'éducation des petites filles, la santé des petites filles et des adolescentes et les droits des femmes et des petites filles. Ces programmes viennent compléter les projets actuellement menés en faveur de l'égalité entre les sexes et de la démarginalisation des femmes. L'approche axée sur les droits adoptée par l'UNICEF en matière de programmation continue de reposer sur le cadre que constituent la Convention relative aux droits de l'enfant⁴ et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵.

10. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a révisé ses directives d'appui à l'intégration des questions sexospécifiques aux programmes de population et de développement afin de veiller à ce qu'une perspective sexospécifique soit dûment intégrée dans tous ses sous-programmes-santé en matière de reproduction, stratégies relatives à la population et au développement et activités de sensibilisation.

11. Le Programme alimentaire mondial (PAM) élabore actuellement une nouvelle stratégie d'intégration de la femme (2003-2007) qui va succéder aux engagements en faveur des femmes pris à Beijing en 1995 (1996-2001). Il a, à cet effet, mené en 2000 une enquête sur la mise en oeuvre desdits engagements. Par ailleurs, le PAM mène actuellement cinq études de cas (Chine, Kenya, Nicaragua, République démocratique du Congo et Sierra Leone) concernant les engagements en faveur des femmes. La nouvelle stratégie d'intégration de la femme comprendra trois éléments: programmation, sensibilisation et égalité entre les sexes pour ce qui est des ressources humaines.

12. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a élaboré un document passant en revue les ouvrages existants et faisant des recommandations d'ordre politique sur les hommes, la masculinité et l'égalité entre les sexes. Les travaux de recherche menés dans ce contexte ont compris deux étapes – analyse et conceptualisation – et les conclusions en ont été présentées lors d'une conférence-débat en 2001 et seront publiées au début de 2002 en tant que document de synthèse. Dans le cadre du suivi de la stratégie de l'organisation sur les femmes, les responsables de la région Afrique de l'OIT ont mis au point et adopté en 2001 une stratégie sur l'intégration des sexospécificités au niveau régional.

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis au point un Plan d'action sur les femmes et le développement (2002-2007) qui succédera au Plan d'action sur la place des femmes dans le développement (1996-2001). La Conférence de la FAO a adopté à l'unanimité le nouveau Plan d'action en novembre 2001. Ce plan permettra à la FAO de donner suite aux recommandations pertinentes figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il vise à renforcer les mécanismes de prise en compte des sexospécificités déjà en place par une pleine intégration des perspectives sexospécifiques dans les processus de programmation et de budgétisation axés sur les résultats; l'adoption d'indicateurs concernant les sexospécificités permettant de vérifier que des progrès ont véritablement été réalisés; et l'introduction de perspectives sexospécifiques dans les activités de suivi et d'évaluation et lors de l'établissement des rapports. L'objectif général du Plan d'action de la FAO est de supprimer les obstacles à la participation au développement agricole et rural sur un pied d'égalité des hommes et des femmes et aux bénéficiaires qui en découlent. De manière plus précise, le Plan d'action vise à promouvoir l'égalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès à une alimentation suffisante, sûre et adéquate sur le plan nutritionnel; l'accès aux ressources naturelles et aux services de soutien à l'agriculture, leur contrôle et leur gestion; la participation aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions à tous les niveaux dans le secteur agricole et rural; et les débouchés agricoles et autres dans les zones rurales.

14. Depuis la tenue à Beijing en 1995 de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Banque mondiale a pris plusieurs mesures importantes pour placer l'égalité entre les sexes au centre de sa lutte contre la pauvreté. L'adoption d'une nouvelle stratégie d'intégration des sexospécificités par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale en septembre 2001 a été la dernière mesure prise pour faire des engagements de Beijing un élément bien réel des travaux de la Banque. La stratégie vise à créer un cadre facilitateur promouvant l'adoption de méthodes adaptées aux différents pays, mises en oeuvre par ces pays et permettant de modifier les attitudes sexistes qui font obstacle à la croissance, à la lutte contre la pauvreté et au bien-être des populations. Elle repose sur un processus de base qui consiste à oeuvrer avec les pays à la réalisation, sur le plan national, d'évaluations périodiques multisectorielles de la situation en la matière; à élaborer et mettre en oeuvre des principes directeurs et des initiatives opérationnelles prioritaires tenant compte des évaluations, et à suivre leur mise en oeuvre et leur impact.

15. Le Fonds international de développement agricole aborde dans son cadre stratégique, pour 2002-2005, la question des inégalités entre les sexes et vise à renforcer les capacités sociales et économiques des femmes dont il estime qu'elles constituent des conditions préalables à la réduction de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition et à la réalisation des objectifs en matière de développement international⁶ énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁷.

B. Intégration des sexospécificités dans les politiques et stratégies sectorielles

16. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a continué, en collaboration avec diverses entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec des mécanismes intergouvernementaux, à jouer un rôle dynamisant et consultatif afin de soutenir la mise en oeuvre de la stratégie d'intégration des sexospécificités. Il s'est efforcé notamment de mieux faire connaître les activités d'intégration des sexospécificités de nature tant générale que spécifique nées d'une action intergouvernementale concernant un certain nombre de secteurs et questions relevant du

mandat de l'Organisation des Nations Unies; de mettre au point et de diffuser des documents récapitulatifs et des notes d'information; de fournir conseils et appui aux responsables par le biais de réunions et de consultations; et de faire des présentations lors de séminaires et d'ateliers.

17. Le Département des opérations de maintien de la paix s'emploie à intégrer une perspective sexospécifique dans le Manuel stratégique sur des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles qui est en cours d'élaboration. L'intégration des sexospécificités fait l'objet d'un chapitre distinct et les rédacteurs des autres chapitres du Manuel sont encouragés à adopter une démarche tenant dûment compte des sexospécificités.

18. Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU s'est efforcé de faire en sorte que les questions relatives aux sexospécificités figurent en permanence à l'ordre du jour du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dont il assure les services fonctionnels. En novembre 2001, la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale, qui relève du Comité, a adopté un plan d'action contenant des recommandations sur diverses mesures devant être prises aux niveaux national, régional et international pour protéger les femmes et les enfants en cas de conflit armé. Le Plan d'action a réaffirmé la nécessité de créer un réseau de femmes pour la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique centrale susceptible d'encourager la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à créer un groupe des femmes au sein de son secrétariat.

19. L'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes sont deux des objectifs du Cadre de résultats stratégiques (2000-2003) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PNUD fait principalement porter son appui sur la concertation, les activités de sensibilisation, la création de réseaux et de partenariats et l'élaboration d'outils et de méthodes permettant de suivre et mesurer les progrès réalisés pour ce qui est de l'égalité entre les sexes. L'égalité entre les sexes est également traitée au PNUD comme une question intersectorielle relevant des six domaines dont il s'occupe : gouvernance démocratique, lutte contre la pauvreté, environnement et énergie, problèmes de développement lors des crises et au lendemain des conflits, virus de l'immunodéficience

humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et technologies de l'information et des communications.

20. Le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005 identifie cinq domaines prioritaires où, à l'appui de la Déclaration du Millénaire, des objectifs internationaux de développement et des projets de document issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et intitulée « Un monde fait pour l'enfant », le Fonds est à même de modifier sensiblement les conditions de vie des enfants. Ces domaines sont : l'éducation des petites filles; le développement intégré des jeunes enfants; le programme élargi de vaccination; le VIH/sida; et le renforcement de la lutte contre les violences, l'exploitation, la maltraitance et la discrimination dont les enfants font l'objet. Le plan prévoit que les sexospécificités soient intégrées dans les directives générales du programme et prend en compte l'importance de l'exercice par les femmes de leurs droits pour la promotion des droits des enfants et l'analyse qui a été faite de toutes les interventions concernant les jeunes garçons et filles, les hommes et les femmes.

21. L'intégration des sexospécificités continuera d'être, dans les divers domaines d'activité du PAM, un thème essentiel et des mesures continueront d'être prises pour démarginaliser les femmes et combler ainsi le fossé entre hommes et femmes. L'accent sera également davantage mis sur la participation des hommes. Le PAM a publié une circulaire du Directeur exécutif sur l'accès des femmes aux ressources, notamment aux terres, dans le cadre des activités auxquelles il apporte son soutien. Cette circulaire porte en particulier sur l'élimination de la pauvreté par le biais de la démarginalisation des femmes. Son objectif est de faire en sorte que les femmes puissent avoir accès à toutes les ressources privées résultant d'activités auxquelles le PAM apporte son appui. Le Programme estime en effet qu'aider les femmes à mieux contrôler les ressources domestiques et communautaires est l'une des meilleures façons de permettre aux familles et aux communautés de vaincre la faim et la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire.

22. L'intégration des sexospécificités ne cesse de prendre de l'importance dans les travaux de fond de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est ainsi

que celle-ci a, pour la première fois, indiqué de façon explicite dans son cadre de politique économique pour l'exercice biennal 2002-2003 qu'il conviendrait désormais de tenir compte des sexospécificités dans la détermination des résultats escomptés. Plusieurs régions ont lancé des initiatives d'élaboration de politiques prenant en compte les priorités sectorielles. Il existe également à l'échelon de l'organisation une politique concernant les femmes.

23. Les conseils pratiques du Fonds monétaire international (FMI) portent maintenant davantage sur les investissements dans le capital humain, notamment l'accroissement des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation primaire et l'amélioration de l'accès à ces services en vue de lutter contre la pauvreté. Ces investissements peuvent s'avérer particulièrement bénéfiques pour les femmes. Le FMI attend de ses homologues en matière de développement, notamment la Banque mondiale, qu'ils montrent la voie en mettant au point des politiques sur les modifications structurelles et institutionnelles microéconomiques susceptibles de bénéficier aussi bien aux femmes qu'aux hommes avant de leur emboîter le pas.

II. Activités relatives au programme et activités opérationnelles : mise au point de projets, recherche et sensibilisation

24. Les organes et organismes des Nations Unies ont fait en sorte que le suivi et l'application du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne l'intégration des sexospécificités, soient explicitement inscrits à leurs programmes de travail. Certains d'entre eux sont déjà parvenus à faire de la prise en compte des sexospécificités une partie intégrante de leurs travaux alors que d'autres commencent juste à mettre en oeuvre des stratégies d'intégration des sexospécificités. Tous utilisent pour créer le cadre approprié et les capacités nécessaires à une véritable intégration des sexospécificités, en particulier au niveau national, une vaste gamme d'outils et d'instruments qui dépendent de leurs mandats spécifiques et de l'expérience acquise. On trouvera ci-après un certain nombre d'exemples récents.

25. Une publication faisant un tour d'horizon de l'intégration des sexospécificités, établie par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, paraîtra au début de 2002. Le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a contribué pour beaucoup à l'inclusion d'un chapitre (IV.J) sur l'égalité entre les sexes dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574 et Corr.1) et à la prise en compte des sexospécificités dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/977).

26. En septembre-octobre 2001, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU a, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, organisé une réunion spéciale intitulée « Focus 2001 » afin d'appeler l'attention sur 23 traités relatifs à la promotion des droits de la femme et de l'enfant. Pour coïncider avec cette réunion, la Section des traités du Bureau des affaires juridiques a publié, en août 2001, un ouvrage intitulé *Traités multilatéraux : pour une participation universelle*. Le thème en était *Les droits de la femme et de l'enfant*. Le Bureau, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a également organisé en septembre 2001 un séminaire sur le dépôt des traités auprès du Secrétaire général et leur enregistrement au cours duquel la Division de la promotion de la femme a fait une intervention sur le processus de rédaction du Protocole facultatif⁸ se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

27. En faisant imprimer 5 000 exemplaires supplémentaires de *Gender Perspectives on Disarmament: Briefing Notes*, document publié initialement au début de 2001 par le Département des affaires de désarmement, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, le Département a continué d'en assurer la diffusion la plus large possible tant pendant les conférences de désarmement que durant les conférences portant sur les femmes. En 2000, le Département a également inscrit pour la première fois une question consacrée tout particulièrement à l'intégration des sexospécificités

dans les affaires de désarmement à l'ordre du jour du débat tenu à New York dans le cadre du programme de bourses d'études en matière de désarmement et le Bureau de la Conseillère spéciale a été invité à s'adresser aux 30 jeunes diplomates y participant. La question a de nouveau été abordée en 2001 et sera désormais inscrite en permanence à l'ordre du jour du débat tenu dans le cadre du programme. Le Département des affaires de désarmement a accordé une attention toute particulière à l'identification des besoins et des préoccupations des femmes lors des crises et au lendemain des conflits pour ce qui est de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi des projets concrets de désarmement qu'il mène actuellement. Il a fait de l'intégration des sexes un élément essentiel de toute activité faisant appel à la participation des femmes à la collecte et à la destruction d'armes en échange de projets de développement.

28. Le Département des opérations de maintien de la paix a précisé son projet d'intégration des sexes dans les divers éléments des opérations de paix et a reçu des donateurs des engagements de financement de sa phase II qui portera principalement sur la mise au point d'outils et de mécanismes opérationnels permettant d'intégrer une perspective sexuelle dans les opérations de paix sous tous leurs aspects. Les directives générales et listes de pointage élaborées à cet effet seront utilisées dans les opérations de maintien de la paix en cours et à venir. La phase II devrait s'achever d'ici à l'été 2002. Parmi les projets du Département des opérations de maintien de la paix méritant d'être notés ont figuré la mise à disposition de l'ensemble du personnel des missions de maintien de la paix de médecins et gynécologues de sexe féminin. Tous les hôpitaux des Nations Unies sont également dotés du personnel et du matériel adéquat pour pouvoir traiter les femmes. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix continue de tenir compte des besoins spécifiques des femmes lorsqu'il conçoit ses programmes de déminage, d'aide aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines. Les données sur les victimes des mines figurant dans le Système de gestion de l'information pour l'action antimines sont maintenant classées par catégorie (sexe et classe d'âge) afin que l'on puisse se faire une idée plus précise de ceux qui sont touchés par le problème des mines.

29. L'appel interinstitutions global lancé en 2001, sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, et intitulé « Les femmes et la guerre », avait principalement pour but d'appeler l'attention sur les femmes et les petites filles se trouvant dans des situations d'urgence complexes. Une réunion-débat de groupe à laquelle a participé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les personnes déplacées internes, et qui a porté en particulier sur les défis à relever et les perspectives d'action des organismes humanitaires, a été organisée à Genève. La réunion a permis de souligner l'impact de la guerre sur les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

30. La Division de la promotion de la femme a soutenu les efforts déployés pour veiller à ce qu'il soit tenu compte des sexes lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud), ainsi qu'il ressort des conclusions concertées sur la question adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-cinquième session⁹. Du 29 octobre au 2 novembre 2001, la Division a organisé à Koror, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le PNUD et le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, un atelier sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portant principalement sur le processus de ratification. En collaboration avec le Centre for Conflict Resolution (Centre de règlement des conflits), elle a également animé à l'intention des femmes un atelier régional de formation sur la gestion des conflits, au Cap (Afrique du Sud) du 22 au 26 octobre 2001, à titre de suivi de la consultation sur le rôle des femmes dans le processus de paix qui avait été organisée avec la CEA, l'African Women's Committee on Peace and Development (Comité des femmes africaines pour la paix et le développement) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba en avril 2001. La Division de la promotion de la femme a également organisé un séminaire régional de formation à une planification et une budgétisation nationales tenant compte des sexes à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 4 au 7 décembre 2001 auquel ont participé l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Rwanda et le Swaziland. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités mené en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes dans certains pays d'Afrique, la

Division a mis la dernière main à 4 des 11 études des mécanismes de promotion de la femme existant au Ghana, au Malawi, au Mali et au Rwanda. Afin d'encourager la ratification par les pays de la Convention et du Protocole facultatif s'y rapportant, la Division a en outre collaboré avec l'Union interparlementaire à l'élaboration d'un manuel destiné aux parlementaires concernant ledit protocole. Elle a enfin collaboré avec un établissement d'enseignement et une organisation non gouvernementale à l'organisation d'un atelier destiné à des juristes sur l'utilisation du Protocole facultatif.

31. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a axé ses efforts sur la mise au point de méthodes permettant de réaliser des enquêtes sur les budgets-temps et l'élaboration de systèmes de classification de divers types de travail. Répondant à la nécessité identifiée dans le Programme d'action de Beijing de mieux connaître les différentes formes de travail, la Division de statistique établit actuellement un guide technique sur les méthodes permettant de réaliser des enquêtes sur les budgets-temps, qui sera publié en 2002. Ce guide vise à fournir des conseils aux pays souhaitant entreprendre des enquêtes sur les budgets-temps et, de manière plus générale, à harmoniser les méthodes utilisées à l'échelon des pays. Il comporte une classification internationale des activités utile pour l'établissement de statistiques concernant les budgets-temps, mise au point par la Division de statistique avec l'appui du PNUD, qui tient compte des différences constatées entre les hommes et les femmes en matière d'emploi rémunéré et non rémunéré. La structure générale de cette classification correspond par conséquent à l'objectif principal de l'établissement des budgets-temps, à savoir une meilleure évaluation du travail rémunéré et non rémunéré, en particulier des femmes.

32. L'accent mis sur les questions relatives aux sexospécificités lors de l'examen et de l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹⁰ (juin-juillet 1999) a encouragé la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à recueillir des données et à réaliser des travaux de recherche dans ce domaine, et à mener des enquêtes qui permettent de disposer de davantage d'informations sur les attitudes et le comportement des hommes et des femmes en matière de procréation. Le thème retenu

pour la trente-quatrième session de la Commission de la population et du développement qui aura lieu en avril 2002 sera « Droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au VIH/sida ». Le rapport actuellement établi à l'intention de la Commission, *World Population Monitoring, 2002: Reproductive Rights and Reproductive Health*, porte sur des sujets tels que le début de la vie reproductive; le comportement procréateur; la planification familiale; l'avortement; la mortalité et la morbidité maternelles; les infections sexuellement transmissibles; le VIH/sida; et les questions relatives aux droits en matière de reproduction. Tout au long du rapport, l'accent sera mis, lorsqu'il existera des données pertinentes, sur les questions relatives aux sexospécificités.

33. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) continue à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes ses activités opérationnelles et programmes mondiaux. Il met particulièrement l'accent sur cette question dans ses interventions après les conflits, lesquelles vont de l'emploi de femmes dans l'oeuvre de reconstruction à un appui sur le plan des politiques pour garantir aux femmes l'égalité d'accès à la propriété et un rôle effectif dans la gestion des affaires publiques. Le programme sur le droit au logement que le Centre est en train d'élaborer en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme traitera du droit au logement et à la propriété des femmes. Le Centre a établi une monographie sur les administrations locales oeuvrant pour l'égalité entre les sexes, qu'il a publiée en collaboration avec l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV). Les activités de plaidoyer sont assurées dans le cadre de deux campagnes mondiales, l'une sur la sécurité de jouissance et l'autre sur la gouvernance urbaine. Une publication intitulée *Gendered Implementation of the Habitat Agenda* a été établie sur la base des rapports nationaux reçus pour la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

34. La CEA, en partenariat avec infoDev (programme d'information pour le développement) et Cisco, a lancé un programme d'internat de six mois portant sur les techniques d'information et de communication et destiné à des femmes venues de différentes parties de l'Afrique. Ce stage a pour objectif premier

d'encourager la participation des femmes à ces technologies et à leur emploi. Il vise à apprendre aux femmes à se servir de l'informatique et conduit à la délivrance d'un certificat indépendant de gestionnaire associé de réseau. Les participants reçoivent également une formation de base dans le domaine de l'égalité des sexes et du développement ainsi que de l'esprit d'entreprise et de la gestion en Afrique.

35. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a organisé à Genève, en octobre 2001, un colloque des femmes entrepreneurs, qui a réuni des femmes entrepreneurs et des représentantes d'associations commerciales de femmes venues de pays en transition pour parler de l'expérience personnelle qu'elles avaient du lancement d'une entreprise et discuter des moyens de renforcer les réseaux commerciaux de femmes et d'améliorer l'accès aux technologies et aux nouveaux marchés. Les participants au colloque sont convenus qu'il conviendrait de créer sur le site Web de la CEE un réseau virtuel d'associations commerciales de femmes. Les recommandations portaient également sur la création d'un prix qui serait chaque année décerné à une femme entrepreneur de la région de la CEE; l'établissement d'une fondation eurasiatique pour aider à développer les capacités informatiques des femmes entrepreneurs; et la constitution d'un cybermarché pilote sur le site Web de la CEE. Vu le succès du colloque, il a été décidé de convoquer chaque année à Genève en octobre un colloque de femmes entrepreneurs. Le colloque a été suivi d'une table ronde organisée par la CEE dans le cadre de la quatrième Réunion économique au sommet de l'Initiative de l'Europe centrale, tenue à Trieste en novembre 2001, dont les débats ont tourné autour de la constitution de réseaux et du lancement de projets dans le domaine de l'informatique.

36. Dans le cadre d'un projet de deux ans lancé en 1999, et visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et des ministères sectoriels, des missions de coopération technique se sont rendues en Argentine, en Équateur et en El Salvador. Un rapport méthodologique a été établi pour chacun de ces pays de manière à diffuser et reproduire le projet dans d'autres pays de la région. On a réalisé une étude pour mettre en lumière comment cette démarche avait été effectivement intégrée aux activités de la CEPALC et on a formulé des recommandations pour renforcer et

orienter ce processus à l'avenir. La CEPALC a également mis en place un cadre théorique relatif aux conséquences de la mondialisation sur l'égalité entre les sexes. Des accords de collaboration ont été conclus entre le Groupe de la participation des femmes au développement relevant de la CEPALC et d'autres divisions techniques de la Commission qui s'occupent de statistiques, de l'égalité des sexes et de commerce, des catastrophes naturelles et de l'habitat.

37. Dans le souci de susciter une prise de conscience plus aiguë des possibilités d'orientations nouvelles que peut offrir une direction féminine et promouvoir le rôle des femmes dans les administrations locales, la CESAP et ses institutions partenaires ont organisé le Sommet Asie-Pacifique pour les femmes-maires et conseillères. Durant le Sommet, des séminaires se sont tenus sur le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que sur la participation des femmes handicapées aux activités visant à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. À l'issue de ce sommet, les participants ont organisé des ateliers nationaux et formé des associations nationales dans leurs pays respectifs. La CESAP tiendra des sommets nationaux de femmes occupant des fonctions dans les administrations locales afin de mettre au point des stratégies et des réseaux au niveau du pays et établir un centre de contact régional. La CESAP a également organisé un séminaire régional sur l'utilisation des instruments juridiques pour lutter contre la traite des femmes et des enfants, visant à familiariser les participants avec les instruments juridiques et internationaux traitant de cet aspect des droits de l'homme. Étant donné le succès de ce séminaire, il est prévu de tenir des séminaires régionaux en 2002.

38. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a lancé sur les réseaux de télévision nationaux et par satellite une campagne de sensibilisation aux problèmes d'équité entre les sexes à l'échelle de toute la région, fondée sur les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. La CESAO a également élaboré un projet quinquennal visant à donner aux femmes arabes les moyens d'atténuer la pauvreté, par le biais, notamment, d'un fonds de roulement pour venir en aide aux femmes pauvres chefs de famille dans les zones rurales et urbaines et de plusieurs ateliers à caractère pratique pour apprendre aux femmes comment lancer leurs propres entreprises. En collaboration avec le PNUD et la CESAO, le Centre de recherche et de formation pour

les femmes arabes a publié en novembre 2001 son premier rapport sur la promotion des femmes arabes intitulé « Globalization and Gender: Economic Participation of Arab Women » (Mondialisation et égalité des sexes : participation économique des femmes arabes). La CESAO a joué le rôle de conseiller de projet pour cette publication conçue sur le modèle de l'*Étude mondiale 1999 sur le rôle des femmes dans le développement : mondialisation, égalité des sexes et femmes*¹¹, publiée par les Nations Unies, mais visant à donner des informations et une analyse approfondies axées particulièrement sur la région.

39. Le PNUD a publié deux documents sur l'égalité des sexes : *Trade, Gender and Poverty* (Commerce, égalité entre les sexes et pauvreté)¹² qui fait le point des ouvrages théoriques et empiriques sur l'inégalité entre les sexes et le commerce international; et *Generating Opportunities: Case Studies on Energy and Women* (Créer des possibilités : monographie sur l'énergie et les femmes)¹³. De nombreux bureaux de pays du PNUD ont également publié des études sur l'égalité entre les sexes, comme en Malaisie (*Asian Women in the Digital Economy: Policies for Participation* (Les femmes asiatiques dans l'économie digitale : les politiques de participation)¹⁴.

40. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a publié un ouvrage intitulé *Carrying the Beijing Torch: Promotion of Gender Equality in South Asia* (Préserver l'esprit de Beijing : promouvoir l'égalité des sexes en Asie du Sud), qui rend compte du déroulement de la troisième Réunion régionale de l'Asie du Sud commémorant la Conférence de Beijing, organisée conjointement par le Gouvernement des Maldives et UNIFEM. En Asie occidentale, UNIFEM a apporté son aide à l'organisation d'un atelier participatif d'évaluation, tenu en septembre 2001 à Amman, et destiné à tous les services nationaux prenant part au projet régional « Post-Beijing Follow-up Operation » (Opération de suivi après la Conférence de Beijing). Cet atelier, qui s'appuyait sur les résultats des évaluations menées au niveau national en Jordanie, au Liban, en Palestine, dans la République arabe syrienne et au Yémen en juillet 2001, a permis de rassembler conclusions, résultats obtenus, enseignements tirés et exemples d'évaluations réussies au niveau national et a dégagé des recommandations concernant les mesures que devaient prendre les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et UNIFEM.

41. Le programme d'UNIFEM relatif à la paix et à la sécurité mettait l'accent sur la protection des femmes dans les conflits et la participation de ces dernières à la consolidation de la paix après les conflits. Le Fonds a accordé son appui à des projets portant sur les processus de réforme constitutionnelle au Timor oriental et au Rwanda ainsi que sur des réformes législatives au Kosovo. En avril 2001, UNIFEM a nommé deux experts indépendants qu'il a chargés de procéder à une évaluation d'ensemble de l'impact des conflits armés sur les femmes et du rôle de ces dernières dans la consolidation de la paix. UNIFEM et International Alert ont créé le 8 mars 2001, à New York, le premier prix de la paix du millénaire accordé à des femmes. Ce prix vise à récompenser le rôle essentiel – sinon toujours visible – des femmes dans la consolidation de la paix, la protection des droits fondamentaux des femmes et le soutien des communautés en temps de guerre.

42. Le bureau de l'UNICEF au Nigéria, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et avec la Commission nationale de planification, a publié une évaluation et une analyse complètes de la situation des enfants et des femmes au Nigéria. Le bureau de l'UNICEF en Inde procède à une évaluation d'impact par sexe pour étudier et analyser l'orientation stratégique de l'UNICEF sur le rôle central des femmes et les relations entre les sexes, en vue de faciliter la planification et l'élaboration d'une stratégie pour le prochain programme de pays. La méthodologie et les résultats de cette évaluation seront communiqués aux membres de l'Équipe interinstitutions sur les sexospécificités et le développement afin de faciliter l'amélioration des cadres de programme pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En ce qui concerne l'aspect sexospécifique de la pandémie de VIH/sida, l'UNICEF appuie, par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale mondialement connue, un projet visant à recenser les méthodes efficaces utilisées dans le monde entier pour réduire la vulnérabilité des femmes, des adolescentes et des filles au VIH/sida. Cette étude tirera parti des connaissances et des recherches existantes dans les organismes des Nations Unies, les universités et les organisations non gouvernementales. Elle servira de base à l'élaboration ultérieure de directives destinées aux bureaux de pays qui appuient des programmes et projets dans le domaine du VIH/sida.

43. Tous les projets du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continuent à contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La situation privilégiée qui est celle du FNUAP pour la collecte des données démographiques contribue beaucoup à la réalisation des objectifs définis par la Conférence de Beijing; le FNUAP s'efforce tout spécialement de rassembler et diffuser des données ventilées par sexe et de réaliser des études sur des questions telles que l'élimination de la mutilation génitale féminine et la violence contre les femmes et les filles. L'action de plaider du Fonds dans le domaine de l'égalité des femmes est liée stratégiquement à l'action du même type qu'il mène dans d'autres domaines de manière à atteindre un public plus large. Le plaidoyer en matière d'égalité des sexes a été par exemple effectivement lié avec le plaidoyer pour l'environnement dans le cadre de la publication *L'État de la population mondiale*¹⁵, qui a contribué à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les questions d'environnement. Dans ses projets, le FNUAP a souligné la nécessité de formuler, par la consultation, des interventions appropriées sur les questions d'actualité qui ont des répercussions sur la santé des femmes et des filles, comme la traite des femmes, et de mettre au point des stratégies qui tirent parti des atouts dont dispose le FNUAP.

44. L'Université des Nations Unies (UNU) a poursuivi ses efforts pour intégrer une démarche sexospécifique dans toutes ses activités de recherche, de mise en valeur des capacités, de vulgarisation et de diffusion. L'Université a révisé son système d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets pour bien montrer à quel point chacun des projets entrepris par les principales branches de l'Université tient compte des rôles et des problèmes sexospécifiques. Les activités de recherche et de développement des capacités portant spécifiquement sur la problématique hommes-femmes sont entreprises dans le cadre de deux grandes orientations de programme, à savoir « La paix et la gouvernance » et « L'environnement et le développement durable ». L'UNU a lancé un projet de recherche sur les femmes et les enfants dans la consolidation de la paix après les conflits qui analysera les problèmes auxquels ont à faire face ces deux groupes en pareille situation. Ce projet a pour but de veiller à ce que les besoins et les intérêts des femmes et des enfants soient davantage pris en considération dans

la reconstruction des structures économiques, politiques et culturelles après des conflits. En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, l'UNU a axé ses activités liées aux sexospécificités sur l'Afrique, où elle met tout particulièrement l'accent sur la participation active des femmes dans le cadre de ses initiatives pour le développement des capacités destinées aux responsables de la nutrition en Afrique. L'UNU a également organisé à l'intention des femmes entrepreneurs un cours de formation de 10 jours sur l'aptitude à animer, pour renforcer la capacité des femmes africaines dans ce domaine. En outre, l'Université a continué à s'efforcer de faire connaître et d'analyser le rôle des femmes dans la conservation et la gestion des ressources naturelles. L'UNU vient d'associer ses efforts à ceux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) dans le cadre d'un projet visant à mieux comprendre la traite internationale de Philippines et le rôle de la criminalité organisée dans cette activité. L'UNU organise la recherche sur la traite des Philippines à destination du Japon.

45. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a poursuivi ses activités de recherche, d'information et de coopération par l'intermédiaire de son service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS). Il a notamment fait porter ses efforts sur un projet pilote de recherche consacré au rôle des hommes dans la lutte contre la violence sexiste, qui a consisté en une série de séminaires sous-tendus par des études. Les séminaires se sont déroulés par la voie électronique pendant le second semestre 2001. On s'est servi pour ce faire d'une liste de diffusion électronique, désignée sous le nom de « Ending Men's Violence Net » (EMVnet), qui regroupait 557 participants de 46 pays. À l'issue des séminaires, on a dressé un bilan qui a mis en évidence les enseignements tirés quant aux causes de la violence masculine à l'égard des femmes et la participation des hommes aux initiatives visant à lutter contre la violence sexiste. L'Institut a accentué ses activités d'information en lançant un nouveau bulletin d'information électronique qui paraît toutes les deux semaines en anglais et en espagnol.

46. En 2001, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a mené à bien plusieurs activités portant sur l'égalité entre les sexes. Il a continué à travailler sur un projet consacré à la mondialisation, à l'emploi des femmes dans les

secteurs à l'exportation et à la politique sociale et fait réaliser des études, lesquelles sont actuellement revues par leurs auteurs à la lumière des résultats d'un atelier organisé à Bangkok en octobre 2000. Certaines d'entre elles ont déjà été publiées dans le cadre du programme de publications de l'Institut et d'autres devraient l'être en 2002. L'Institut a poursuivi ses recherches sur le projet intitulé « Gender justice, development and rights: substantiating rights in a disabling environment ». Un ouvrage regroupant les études dont il a passé commande paraîtra en 2002. L'Institut a par ailleurs poursuivi ses travaux sur le projet consacré à la réforme agraire, aux sexospécificités et aux droits fonciers, et a organisé une conférence de deux jours (Genève, novembre 2001) qui a réuni des universitaires spécialistes de ces questions. Un ouvrage paraîtra sur la question en 2002.

47. Dans le cadre de son cycle de programmation pour 2002-2003, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a accordé une place plus importante à la question de l'égalité entre les sexes, aussi bien dans les activités prévues au siège que dans celles menées ailleurs dans le monde. Elle procède actuellement à sa première enquête sur l'égalité entre les sexes dans une vingtaine de services au siège et dans les régions, la participation étant laissée à la libre appréciation des intéressés. Elle privilégiera une approche participative reposant sur l'autoévaluation afin d'inciter les membres du personnel à se soucier des inégalités entre hommes et femmes. Cette enquête, qui représente une initiative importante, devrait s'achever en mai 2002. L'OIT a continué à resserrer les liens de coopération entre les spécialistes des questions d'égalité, les responsables des questions relatives aux femmes et d'autres membres du personnel au siège et dans les régions.

48. En 2001, le Centre international de formation de l'OIT a cessé de proposer des cours traitant spécifiquement des questions relatives à l'égalité des sexes et incorporé ces questions à la plupart de ses principaux programmes axés sur le monde du travail, aussi bien pour ce qui était de l'organisation et la teneur des cours que des méthodes employées. En outre, après une phase expérimentale en 2000, le Centre a officialisé la création du Groupe de coordination des questions sexospécifiques en 2001. Celui-ci continuera de collaborer avec de nombreux responsables des questions relatives aux femmes (d'autres collègues se sont joints au groupe initial) afin

d'intégrer les questions d'égalité dans l'ensemble des activités du Centre, d'inciter davantage de femmes à suivre les cours du Centre et de tendre vers l'égalité entre les sexes au Centre.

49. La FAO a apporté son concours à des activités visant à collecter, dépouiller et analyser des données sur les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine du développement agricole et rural. Elle s'est notamment intéressée aux statistiques ventilées par sexe issues des recensements et des enquêtes relatives à l'agriculture, afin de broser un tableau général des rôles sexosociaux dans le secteur agricole. En ce qui concerne les ressources naturelles, la FAO fait porter ses efforts sur les obstacles qui empêchent les femmes d'exploiter les terres et d'accéder à la propriété foncière et sur les liens existant entre les femmes, la diversité biologique et les connaissances ancestrales, son objectif étant de mieux comprendre et de valoriser ces connaissances et d'en tirer parti dans le cadre des politiques et des programmes de développement agricole et rural. Elle s'emploie à formuler et à faire appliquer des politiques de développement agricole et rural qui soient favorables aux femmes, apportant pour ce faire une assistance technique aux États membres afin de les aider à mettre au point des plans d'action qui garantissent l'égalité des chances dans le secteur agricole. Elle a intensifié ses travaux normatifs sur les corrélations existant entre les hommes et les femmes, le VIH/sida et la sécurité alimentaire dans les zones rurales, s'intéresse à la répartition des rôles dans les ménages et à la sécurité alimentaire des familles et veille à ce que la question de l'égalité entre les sexes soit abordée dans les politiques nationales de communication.

50. Si l'on ne considère que les prêts, la Banque mondiale est le plus important bailleur de fonds extérieur en ce qui concerne les programmes de santé et d'éducation dans les pays à revenu faible ou moyen. Elle a investi plus de 1,7 milliard de dollars afin d'enrayer la propagation du VIH/sida dans le monde. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, plus des deux tiers des prêts de la Banque dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la population ont été assortis d'objectifs ayant trait à la condition féminine, notamment au titre de la lutte contre le VIH/sida et de la santé en matière de procréation. Par ailleurs, depuis la Conférence de Beijing, la Banque mondiale a consacré quelque 5,3 milliards de dollars sous forme de

prêts à l'éducation des filles. Conformément aux objectifs d'éducation pour tous et aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, elle accorde une attention particulière aux pays enregistrant de faibles taux d'inscription dans l'enseignement primaire et/ou d'importants écarts entre les filles et les garçons pour ce qui est des taux d'inscription dans l'enseignement de base et l'enseignement primaire. La Banque ne se borne pas à accorder des prêts pour faire progresser la parité entre les sexes. De fait, elle multiplie ses initiatives dans de nombreux autres domaines. Sachant à quel point il importe de disposer de données fiables, elle a regroupé dans Gender Stats – base de données accessible en ligne par son personnel et le public en général – des indicateurs de développement et des statistiques nationales qui permettent de mesurer les différences entre les sexes. Elle a entrepris des études analytiques qui portent sur le rôle des hommes et des femmes dans la politique économique et elle s'intéresse aussi à de nouveaux problèmes, tels que le lien existant entre les inégalités entre les sexes et le fossé numérique. Une série de séminaires vise à cerner les conséquences que les technologies de l'information et de la communication ont sur les relations entre les hommes et les femmes et à recenser les moyens novateurs par lesquels ces technologies sont mises au service de la parité entre les sexes et de la disparition du fossé numérique.

51. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le FMI et la Banque mondiale s'emploient à fixer avec les pays des objectifs à la réalisation desquels est subordonné l'allègement de la dette. Pour de nombreux pays, les objectifs fixés comportent des aspects liés à la parité entre les sexes, par exemple le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire. La Banque mondiale a récemment fait savoir que la plupart des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté établis à ce jour n'accordaient pas une place suffisante aux questions d'égalité entre les sexes. La Banque et le FMI plaident en faveur d'une prise en considération accrue de ces questions dans les documents de stratégie et d'une plus grande participation des associations de défense des intérêts des femmes à l'établissement des documents. Le FMI met l'accent sur la stabilité macroéconomique et la croissance, perçues comme étant des éléments fondamentaux pour que les initiatives de lutte contre la pauvreté soient efficaces et bénéficient aux femmes. L'incidence des orientations macroéconomiques conseillées par le Fonds du point

de vue de la parité entre les sexes n'a guère été analysée dans les publications économiques et mériterait d'être examinée plus avant.

52. Le FMI intervient en priorité dans la formulation d'orientations macroéconomiques et l'apport d'une assistance financière et technique allant dans le sens de la croissance, de la création d'emplois et de la stabilité financière. Il s'appuie à cet effet sur la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, laquelle permet d'apporter aux pays une aide financière adaptée aux stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté décrites dans les documents de stratégie. Des dépenses en matière de santé et d'éducation sont prévues dans le cadre de la Facilité et il est également possible d'intégrer les questions relatives à la parité entre les sexes dans les programmes bénéficiant de l'appui du FMI, en se fondant sur les documents de stratégie et sur l'évaluation des conséquences sociales des politiques macroéconomiques projetées. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont le fruit d'un vaste processus participatif, qui offre toute latitude pour associer plus étroitement les associations de défense des intérêts des femmes à la définition des priorités et à l'adoption de politiques de lutte contre la pauvreté mieux adaptées aux besoins des femmes.

53. Plusieurs services de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), notamment le Secteur de la coopération pour le développement et la Division de l'audit et de la supervision interne, sont plus directement intéressés par l'intégration d'une démarche antisexiste dans le programme de travail de l'Organisation. Cela devrait donner lieu à de nouveaux progrès au cours de l'exercice biennal à venir (2002-2003) puisque l'on organisera en interne des ateliers de formation sur la parité entre les sexes, que l'on abordera des domaines dans lesquels les femmes jouent un rôle important (par exemple, la protection des connaissances ancestrales) et que l'on poursuivra les activités axées sur les femmes (par exemple, des séminaires de formation sur la propriété intellectuelle destinés aux femmes chefs d'entreprise dans les pays en développement).

54. Les femmes bénéficient largement des activités du FIDA, qui leur consacre 211 projets. La plupart des projets récents prennent en considération les problèmes liés à la condition féminine, et les activités de microfinancement et de développement des collectivités insistent tout particulièrement sur les

femmes. Des programmes régionaux spéciaux de formation et d'assistance technique, dont le financement provient principalement de fonds d'affectation spéciale alimentés par les donateurs et de dons d'assistance technique octroyés par le FIDA, tendent à faciliter l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les projets.

55. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) suit deux approches parallèles en matière de parité entre les sexes. La première consiste à systématiser la question de la parité, les rôles et les besoins des hommes et des femmes chefs d'entreprise sont analysés et des solutions aux problèmes qui se posent sont proposées dans le cadre des programmes de développement des petites entreprises. La seconde porte sur des activités spécialement axées sur les femmes, par lesquelles on tente de répondre aux besoins existants et de lever les obstacles que rencontrent les femmes dans les milieux d'affaires afin de combler l'écart entre les hommes et les femmes. L'ONUDI a mis en application un certain nombre de projets dans le cadre de son programme Promotion de l'entrepreneuriat féminin, notamment dans les domaines du textile et de l'habillement et de l'agro-industrie. De façon générale, les programmes spécialement axés sur les femmes chefs d'entreprise visent à leur apporter un appui aux niveaux politique, institutionnel et sectoriel afin de faciliter leur intégration sociale, technique et économique dans le milieu industriel. Ils ont pour objet d'aider les femmes chefs d'entreprise à prendre confiance en elles-mêmes et à acquérir de nouvelles qualifications, notamment en matière de gestion, de techniques de production et d'aptitudes à la négociation. Dans la pratique, les projets exécutés dans le cadre du programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin contribuent à l'atténuation de la pauvreté puisqu'ils portent sur la création d'entreprises et donc d'emplois et de revenus pour les femmes au niveau local. Ils sont perçus comme un instrument d'émancipation important pour les femmes chefs d'entreprise, lesquelles bénéficient d'encouragements et d'un encadrement qui leur permettent de développer leurs activités, d'améliorer la qualité de leurs produits et de se tourner vers les marchés à l'exportation. En 2001, une coopérative de femmes marocaines qui a bénéficié d'un projet de ce type est parvenue à doubler son chiffre d'affaires en six mois. Ce résultat est le fruit d'activités ciblées : formation des formateurs, renforcement des capacités

institutionnelles et participation à des foires commerciales.

56. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue à apporter un appui technique aux collectivités dans le cadre de programmes nutritionnels dont l'efficacité peut être mesurée par des techniques nucléaires. Ce type de programmes contribue à améliorer l'état de santé des femmes et témoigne de l'intérêt que porte l'Agence à l'élimination de la pauvreté et de la malnutrition, notamment parmi les femmes et les enfants. L'AIEA poursuit également une politique de parité entre les sexes dans le domaine nucléaire, en particulier au moyen de ses politiques institutionnelles. Elle a lancé plusieurs activités, au nombre desquelles figurent un programme d'encadrement des jeunes femmes scientifiques et la mise en service d'un site Web afin de sensibiliser le public aux questions concernant les femmes dans le domaine nucléaire et de rendre compte des suites qu'elle donne au Programme d'action de Beijing. Afin de progresser dans les 12 grands domaines et d'accroître la représentation des femmes au secrétariat, l'AIEA a créé un groupe consultatif international chargé de conseiller le Directeur général sur les questions relatives à l'égalité des sexes. Il se compose de spécialistes de la planification représentant toute une série d'organismes. À sa première réunion au début du mois de juin 2001, le Groupe a mis l'accent sur les difficultés auxquelles se heurtait l'Agence pour recruter et conserver des femmes à son service et sur les suites données au Programme d'action. Il met actuellement la dernière main à son rapport. Celui-ci contiendra des recommandations à l'intention du Directeur général, qui devraient notamment permettre à l'Agence d'apporter sa pierre à l'égalité entre les sexes dans le système des Nations Unies.

III. Activités institutionnelles : renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne la formation; méthodes, instruments et développement; suivi et responsabilité

57. Les entités du système des Nations Unies sont conscientes du fait qu'elles doivent continuer à renforcer la capacité institutionnelle à tous les niveaux pour mettre en oeuvre la stratégie de prise en compte

des sexospécificités. Elles ont donc offert aux membres de leur personnel des possibilités de formation et d'amélioration des compétences leur permettant d'intégrer une perspective sexospécifique dans leur travail, et ont mis en place des instruments pour améliorer le suivi et la responsabilité en fonction des résultats obtenus. Ce faisant, les entités sont guidées par des mandats intergouvernementaux en fonction desquels les questions de parité doivent être prises en compte dans une vaste gamme de thèmes, ainsi que dans les politiques et les activités opérationnelles.

58. Pendant la période 2000-2001, le Bureau de la Conseillère spécial pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a organisé et exécuté, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU, un programme de formation professionnelle sur la prise en compte des sexospécificités destiné aux administrateurs du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Lorsque toutes les divisions relevant du Département des affaires économiques et sociales auront suivi cette formation (seuls le Bureau du Secrétaire général adjoint et le Service administratif ne l'ont pas encore fait), une réunion sera organisée à l'échelle du Département pour faire le bilan des conclusions et recommandations et élaborer des plans au niveau de la Division afin d'appeler l'attention sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les activités concrètes. Le dernier élément du processus sera un programme destiné à la Division de la promotion de la femme, courant 2002, mettant l'accent sur le rôle catalytique et consultatif de la Division à l'appui de la prise en compte des sexospécificités au sein du Département des affaires économiques et sociales et dans les autres entités du système des Nations Unies.

59. Le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point un matériel de formation sur les femmes et le maintien de la paix à l'intention du personnel militaire et des membres de la police civile pour leur permettre d'intégrer un souci d'équité entre les sexes dans toutes leurs activités. Ce matériel a été mis à l'essai sur le terrain dans plusieurs missions [Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)]. En

collaboration avec l'UNITAR, le Département des opérations de maintien de la paix élabore actuellement un cours de formation destiné au personnel civil sur l'effet des conflits armés sur les femmes et les enfants, qui inclura une section consacrée à la sensibilisation au sexisme.

60. L'Équipe spéciale sur la parité du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) constitue un lieu d'échange de connaissances et de débat entre les divisions sur les sexospécificités et participe à la révision des politiques en la matière. Une formation sur les problèmes de sexisme sur le lieu de travail est actuellement dispensée, avec la collaboration de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

61. Le Centre africain pour l'équité entre les sexes et le développement (ACGD) de la CEA a mis au point, pour les États Membres et les organisations intergouvernementales africains, des instruments visant à évaluer l'application du Programme d'action de Beijing, en particulier la prise en compte des sexospécificités. Le programme aidera les États Membres et les organisations intergouvernementales à évaluer le suivi dans trois domaines principaux : les politiques sexospécifiques, en mettant l'accent sur la portée, la teneur et l'exécution; les mécanismes institutionnels, en particulier les dispositifs de coordination et de responsabilisation; et le renforcement des capacités, notamment les ressources financières et humaines qui lui sont consacrées et la structure et la qualité des programmes de formation conçus pour fournir la capacité requise pour l'analyse et la planification en matière d'égalité des sexes.

62. La CEPALC a augmenté la coopération technique pour le renforcement des capacités au niveau des pays en vue de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional. Elle a également lancé l'exécution d'un projet interinstitutions visant à faciliter l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques dans l'élaboration de politiques dont elle assure actuellement la coordination au nom des cinq commissions régionales de l'ONU. Parmi les résultats concrets de la première année, on peut citer le lancement en mars 2001 d'un site Web sur la situation des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui donne accès à un ensemble d'indicateurs sexospécifiques pour les pays de la région; un nombre croissant d'accords de collaboration avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies; et l'intégration de deux réunions techniques sur la

question dans le cadre de la Conférence des Amériques sur les statistiques – dont la première, consacrée à la mesure de la violence contre les femmes, a été organisée en Bolivie en novembre 2001.

63. À la CESAP, les administrateurs ont suivi une formation en matière de sexospécificité et d'intégration des problèmes d'égalité entre les sexes dans le programme de travail. De plus, une formation a été consacrée au réseau électronique des femmes en collaboration avec le réseau d'échange de données destiné aux femmes d'Asie.

64. La CESAO met au point des indicateurs pour évaluer l'application du Programme d'action au niveau régional. Un manuel sur la façon d'intégrer les travaux rémunérés et non rémunérés dans les politiques nationales est en cours de réalisation. La CESAO a également participé au renforcement des capacités de dispositifs nationaux pour les femmes dans les États Membres et assurera le financement d'un projet opérationnel à cette fin. Elle fournit une assistance technique pour le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales en Iraq, au Liban, au Qatar, en Arabie saoudite (méthodes de recherche et de restructuration) et dans les Émirats arabes unis. La CESAO continue de tenir à jour une base de données ventilées par sexe, y compris une bibliographie annotée sur la famille arabe.

65. Le PNUD a mis en place un domaine d'activité sur l'égalité entre les sexes, créé un fonds d'affectation spéciale correspondant, introduit les questions de parité dans la documentation thématique relative aux autres fonds d'affectation spéciale (gouvernance démocratique, réduction de la pauvreté, prévention des crises et relèvement, environnement, énergie durable, technologie de l'information et VIH/sida), et lancé son réseau mondial de connaissances sur la parité afin de créer un ensemble de bonnes pratiques en la matière. De nouveaux instruments de plaidoyer ont été mis au point à l'appui de nouveaux programmes améliorés. Les responsables des questions de parité au PNUD et à UNIFEM se sont rencontrés en Équateur en octobre 2001 afin d'échanger et de comparer les bonnes pratiques et les instruments existants. Des liens de programme avec UNIFEM sont mis au point pour exécuter des activités expérimentales et novatrices. En 2001, UNIFEM a obtenu le statut d'agent d'exécution qui lui permettra de réaliser les synergies nécessaires en matière de programmes avec le PNUD.

66. Outre les efforts des bureaux de pays pour intégrer la parité dans les programmes, l'UNICEF a mis au point un guide sur l'introduction d'une perspective sexospécifique pour compléter et renforcer le manuel des politiques et des procédures. Par ailleurs, un ensemble d'instruments a été mis au point pour introduire des perspectives sexospécifiques dans chacun des cinq domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Assurant la présidence du Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur la parité et l'assistance humanitaire, l'UNICEF a participé à la mise au point d'un module sur l'intégration d'une perspective sexospécifique et l'analyse des capacités et faiblesses dans le cadre du manuel de formation sur le processus d'appels communs. L'UNICEF a également participé à des missions interorganisations sur le terrain pour venir en aide aux équipes de soutien de deux pays bénéficiaires de la procédure d'appel commun, l'objectif étant d'identifier les lacunes et de proposer des moyens concrets d'améliorer l'analyse socioéconomique des problèmes propres à chaque sexe et d'introduire en conséquence une perspective sexospécifique dans la planification et l'exécution de l'assistance humanitaire.

67. On s'est efforcé au FNUAP de créer des capacités nationales sur les questions de parité en renforçant la capacité technique des équipes de soutien au pays. Le FNUAP a mis au point un manuel de formation complet sur l'égalité entre les sexes, la population et le développement et a conduit un atelier de formation de formateurs en septembre 2001 pour les conseillers des équipes de soutien au pays. Le FNUAP prépare actuellement un numéro de « Gender Update » montrant l'évolution et les succès de la prise en compte des perspectives sexospécifiques dans les questions de population et de développement au cours des 20 dernières années. Par ailleurs, le FNUAP met au point un site Intranet complet pour aider son personnel à appuyer les efforts nationaux, régionaux et mondiaux d'intégration d'une perspective sexospécifique.

68. Le PAM continue à assurer la formation de son personnel et de ses contreparties par des ateliers sur la parité et par une formation lorsqu'une perspective sexospécifique est incluse, par exemple le module sur la parité et la diversité dans la formation pour l'épanouissement professionnel des cadres moyens du PAM. En décembre 2001, le PAM a organisé à Managua un atelier sur l'amélioration des conditions de

vie en Amérique latine et dans les Caraïbes visant à examiner l'intégration d'une analyse socioéconomique et sexospécifique, une analyse des modes de vie durables et des éléments de programme fondés sur les droits fondamentaux dans les évaluations et la programmation du PAM. Cet atelier s'est intéressé à des questions environnementales, en particulier dans des cadres naturels détériorés.

69. L'INSTRAW a développé sa capacité de création de réseau. Le Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERES) de l'Institut compte actuellement 300 membres (particuliers et organisations) dans toutes les régions du monde. Les services fournis par l'INSTRAW à ses membres ont pour objectif de renforcer les capacités dans les forums électroniques et discussions en ligne; l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la mobilisation de ressources pour des activités concernant la parité. L'INSTRAW a mis au point et a développé une base de données électronique qui est maintenant totalement consultable, avec 1 400 références de recherche et de formation, en anglais et en espagnol, dans les domaines suivants : la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés, et les femmes et le vieillissement, ainsi que des ressources sur les femmes et les procédures et systèmes pénaux.

70. Les activités de renforcement des capacités de l'OIT ont été effectuées de façon systématique. Pour faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances, un document décrit les instruments que l'OIT a mis au point pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Les initiatives dans ce domaine incluent notamment la mise au point de réponses adaptées pour augmenter les compétences pertinentes des composantes et du personnel de l'OIT, la combinaison des questions de parité avec des domaines techniques de fond comme l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois, la sécurité sociale et le VIH/sida. L'OIT a également mis au point une stratégie de communication sur l'égalité entre les sexes et un plan de travail pour sa mise en oeuvre. La stratégie inclut la mise au point d'un site Web sur l'égalité entre les sexes sur l'Intranet et l'Internet à partir d'une base de données, qui sera lancé en mars 2002; un instrument de connaissance sur la parité qui sera à la disposition de tous les membres de l'OIT; un serveur de liste sur l'égalité entre les sexes; et un document de référence sur la première

vérification de l'absence de pratiques sexistes dans les activités de l'OIT.

71. Le programme de renforcement des capacités sur l'égalité entre les sexes, l'élimination de la pauvreté et la promotion de l'emploi du Centre international de formation de l'OIT est actuellement mis au point pour l'Afrique du Sud et sera bientôt étendu à d'autres zones géographiques. Ce programme explique que la promotion de conditions d'emploi décentes et du respect des droits fondamentaux, y compris l'égalité entre les sexes, est essentielle dans la lutte contre la pauvreté. Le projet consiste à former un ensemble d'experts nationaux en matière d'égalité entre les sexes, d'élimination de la pauvreté et d'emploi. Avec l'appui de formation en ligne et des nouvelles techniques de l'information, ils contribueront à renforcer la capacité sud-africaine de conception et de mise en pratique de politiques sexospécifiques de lutte contre la pauvreté dans le domaine de l'autonomie économique et structurelle.

72. Pour réaliser les objectifs fixés par son groupe de la coordination pour l'égalité entre les sexes, le Centre international de formation de l'OIT a pris des mesures pour renforcer les compétences et la capacité des responsables de l'égalité entre les sexes et leurs collègues dans les programmes techniques régionaux chargés de ces thèmes. Un espace d'apprentissage ouvert virtuel sur l'intégration de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail est mis au point par le Centre international de formation de l'OIT, en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT. Le programme d'apprentissage à distance fera fond des programmes de formation existants consacrés aux femmes et à la parité et d'autres matériels reconnus, afin de fournir un instrument d'apprentissage et d'épanouissement souple. Il préparera également le personnel du Centre à l'interaction avec un public plus vaste de fonctionnaires de l'OIT, d'interlocuteurs et de membres de la société civile pour les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Le programme sera disponible en ligne en juin 2002.

73. Dans le cadre de son programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, la FAO a progressé dans l'élaboration de méthodologies, la formulation d'un cadre analytique tenant compte des préoccupations des femmes et l'organisation d'activités de formation, y compris le téléenseignement, pour soutenir la

planification et la mise en oeuvre de politiques et de programmes de développement rural soucieux des besoins des femmes et privilégiant les bénéficiaires.

74. L'OMS publie un inventaire des divers outils d'analyse sexospécifique dans lequel elle évalue leur application et leur utilité pour la santé. En outre, l'Organisation contribue à l'élaboration et à la diffusion large d'un manuel expliquant comment intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes de santé et tenir compte des préoccupations des femmes dans les activités de suivi, d'évaluation et de recherche. Tous ces outils seront présentés à l'occasion de programmes de formation, mis à disposition sur support papier et affichés sur Internet. Conformément à son mandat, l'OMS s'est consacrée notamment à l'élaboration et à la diffusion de publications techniques – fiches de renseignements, études critiques, compilation d'articles en un volume – soulignant l'incidence des questions de parité entre les sexes sur la santé, particulièrement sur la vulnérabilité aux maladies, sur les symptômes et les traitements de divers problèmes de santé. Même si chacun de ces documents aborde un aspect différent, ils font tous ressortir la nécessité d'une analyse sexospécifique des questions de santé afin de parvenir à une véritable égalité entre les sexes dans ce domaine.

75. Le FIDA, en coopération avec le PNUD, la FAO et l'INSTRAW, participe à l'organisation et à la mise en oeuvre d'ateliers sur la condition féminine. Il met en place des sessions de formation pour renforcer les capacités du personnel affecté aux projets dans le cadre de ses programmes spéciaux de prise en compte des sexospécificités. Depuis décembre 2001, la Division du personnel du FIDA a organisé un premier cycle de sessions de formation sur les questions de parité à l'intention du personnel du Fonds. En termes de conception de méthodologies et de moyens, le Fonds propose, sur son site Web, des outils de référence pour l'intégration d'une démarche sexospécifique. Des instructions types et des directives pour le suivi et l'évaluation sont en cours d'élaboration. Soixante pour cent des cadres de planification des projets du FIDA approuvés ces derniers temps ventilent les indicateurs par sexe. Le Fonds demande que les rapports de mise en oeuvre et d'évaluation décrivent la situation des femmes dans la zone du projet et les incidences escomptées sur ces dernières. Lors du processus d'examen formel, tous les rapports sur les projets sont analysés en tenant compte de l'égalité entre les sexes et

des rapports d'achèvement des projets sont demandés afin de souligner les résultats obtenus pour les femmes dans le domaine du développement.

IV. Coordination et partage d'informations : activités interinstitutions; collaboration avec les organisations non gouvernementales

76. Les leçons tirées de l'expérience tant de l'Organisation des Nations Unies que de ses États Membres ont montré que l'échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'intégration des sexospécificités est un bon moyen d'accroître la sensibilisation, et de renforcer les engagements et les capacités nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie. Plusieurs activités récentes faisant appel à divers organismes des Nations Unies et autres parties prenantes ont confirmé ce constat. Dans le cadre du système des Nations Unies, le Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes demeure l'instrument le plus efficace en matière de coordination, de collaboration et de partage d'informations. La situation des femmes en Afghanistan, la question des femmes, la paix et la sécurité ainsi que le processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement sont les domaines où la collaboration a été la plus notable au sein du système des Nations Unies à la fin de l'année 2001.

77. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'un des principaux moyens de faire de l'intégration des femmes une stratégie capitale de l'application du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale repose sur les travaux du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, qui est devenu le Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Le Réseau constitue un excellent exemple de coopération interinstitutions et de coordination au sein du système des Nations Unies. Lors de sa session de 2001, le Comité a évoqué les nouveaux défis, thèmes et tendances qui nécessitaient une aide des organismes du système des Nations Unies dans le cadre du suivi de la vingt-troisième

session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a organisé un atelier d'une journée pour analyser les leçons tirées de l'expérience des membres, notamment les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le domaine de l'intégration des femmes. Le Réseau continuera de fournir des conseils et un appui au Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies afin de garantir une coopération et une coordination efficaces au sein du système des Nations Unies à cet effet, et d'encourager l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans ses activités.

78. L'équipe spéciale sur la prise en compte des sexospécificités dans les budgets-programmes du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, encadrée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, a mené à bien un deuxième projet pour évaluer la mesure dans laquelle les sexospécificités étaient prises en compte dans les budgets-programmes de cinq organismes supplémentaires, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un rapport de synthèse sur les travaux de cette équipe spéciale a été établi, avec un résumé des conclusions auxquelles elle est parvenue jusqu'à présent. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a accueilli en novembre 2001, à Genève, un atelier sur les travaux de l'équipe spéciale, organisé à l'intention des organismes des Nations Unies basés en Europe.

79. Le Groupe de travail sur la parité entre les sexes et le financement du développement du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, encadré par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, a poursuivi ses activités afin de participer aux préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) en mars 2002. La Conseillère spéciale a présenté des exposés lors des séances plénières des sessions du Comité préparatoire de la Conférence en mai et en octobre 2001. Le Groupe de travail a distribué largement des analyses de la

problématique hommes-femmes sur différentes questions concernant le financement du développement. Le rapport du Secrétaire général (A/56/321), établi par la Division de la promotion de la femme et soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session au titre du point 97 a) de l'ordre du jour intitulé « Développement durable et coopération économique internationale : participation des femmes au développement », présente une approche sexospécifique du financement du développement.

80. Le système des Nations Unies continue d'accorder une place toute particulière à la situation des femmes en Afghanistan. La coopération s'est intensifiée entre tous les départements concernés, notamment le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. La Conseillère spéciale continue d'assister aux réunions du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Le Département des affaires politiques a participé à une série de réunions de haut niveau avec des personnalités féminines afin de garantir que les Afghanes jouent un rôle dans la consolidation de la paix après le conflit qui a déchiré leur pays. Trois spécialistes des questions d'inégalité entre les sexes de la Division de la promotion de la femme, de l'UNICEF et du PAM ont été nommées auprès de l'Équipe spéciale intégrée des Nations Unies qui conseille la Représentante spéciale du Secrétaire général. En réponse à la demande d'aide et de solidarité formulée par les Afghanes, un Sommet des femmes afghanes pour la démocratie s'est tenu à Bruxelles les 4 et 5 décembre 2001. La manifestation a été organisée par plusieurs organisations en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale sur la parité entre les sexes et la promotion de la femme et UNIFEM. Ce sommet a abouti sur la proclamation de Bruxelles du 5 décembre 2001. UNIFEM, en coopération avec le Gouvernement belge, a organisé une table ronde internationale sur le rôle prépondérant des femmes dans la reconstruction de l'Afghanistan (11 et 12 décembre 2001), laquelle a débouché sur le Plan d'action de Bruxelles pour une assistance technique aux femmes afghanes. Le Département des affaires politiques s'est efforcé de garantir non seulement la participation des femmes à la réunion de Bonn sur l'Afghanistan mais surtout leur intégration au nouveau gouvernement afghan. Un sous-groupe du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du Groupe des Nations Unies pour le

développement, intitulé sous-groupe de la parité des sexes en Afghanistan, a été créé pour soutenir les préparatifs de la mise en oeuvre des stratégies de secours et de reconstruction des Nations Unies en Afghanistan. UNIFEM, le PAM et le Département des affaires économiques et sociales ont jusqu'à présent présidé le sous-groupe par roulement. La Commission de la condition de la femme est saisie d'un rapport sur la discrimination à l'encontre des femmes et des filles en Afghanistan (E/CN.6/2002/5), établi par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme en application de la résolution 2001/3 du 24 juillet 2001 du Conseil économique et social, lequel fournit des informations plus détaillées sur les activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

81. Afin de garantir la collaboration et la coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, un groupe d'études sur les femmes, la paix et la sécurité a été créé, présidé par la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Ce groupe d'études, qui comprend des représentants d'un grand nombre d'organismes des Nations Unies, a élaboré un plan d'action exposant brièvement les initiatives que doivent prendre les différents organismes du système des Nations Unies en réponse à chaque paragraphe de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (voir par. 5 ci-dessus). À la date du premier anniversaire de l'adoption de la résolution, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a organisé une table ronde de haut niveau pour commémorer l'événement, avec la participation du Président du Conseil de sécurité. Les Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques, aux opérations de maintien de la paix, aux affaires de désarmement et aux affaires humanitaires ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental ont donné des informations sur les mesures concrètes qui doivent être prises pour appliquer la résolution. Le groupe d'études est également chargé d'établir le rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, demandé en application de cette résolution. Dans le cadre des préparatifs en cours, le groupe d'études a organisé une séance de réflexion, le 18 décembre 2001, pour examiner les incidences des conflits armés sur les femmes et les filles, afin de permettre aux États Membres et aux organisations non gouvernementales

de contribuer au processus. En outre, en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, un programme d'activités d'une durée d'un mois a été mis en oeuvre, lequel comprenait notamment des lancements d'ouvrages, des tables rondes, la création d'un site Web spécialisé et des campagnes dans la presse et les médias. Le FNUAP a organisé, en novembre 2001, une réunion consultative sur les incidences des conflits sur les femmes et les filles afin de tenir compte des besoins particuliers des femmes dans ses activités lors des situations d'urgence. Cette réunion a également contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général.

82. Des colloques sur l'intégration des questions sexospécifiques sont organisés dans le cadre de la collaboration entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme à New York et les cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Le premier colloque a eu lieu au siège de la CESAP, à Bangkok en novembre 2001. Il a réuni des représentants des gouvernements, des organisations intergouvernementales au niveau régional, des organisations non gouvernementales, des groupes de la société civile et des milieux universitaires en vue d'un dialogue constructif sur l'intégration des questions sexospécifiques dans la région qui a permis d'identifier et d'aborder les avantages potentiels et les difficultés. Le colloque a donné lieu à des activités plus opérationnelles sur l'intégration des questions sexospécifiques et a identifié des points d'impact et des approches, des méthodes et des outils, ainsi que des exemples de bonne pratique, afin d'appuyer l'intégration des questions sexospécifiques au niveau national et dans les processus intergouvernementaux au niveau régional. Le colloque a abouti à la diffusion d'un communiqué exhortant toutes les parties prenantes à agir en vue de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs pour l'intégration de ces questions. Des études de cas sur la mise au point de stratégies pour l'intégration des questions sexospécifiques dans différents secteurs ont été élaborées pour servir de base aux débats. L'accent a été mis sur l'intégration des questions sexospécifiques dans les politiques et stratégies d'élimination de la pauvreté afin d'alimenter les débats sur la pauvreté lors de la quarante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (mars 2002). L'accent a également été mis sur

l'intégration des sexes dans les processus budgétaires nationaux.

83. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes a eu en 2001, à l'Office des Nations Unies à Vienne, des consultations avec des fonctionnaires de rang supérieur sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'intégration des questions sexospécifiques. À titre de suivi, un appui a également été fourni en vue de l'élaboration d'un programme d'amélioration des compétences pour l'intégration des questions sexospécifiques qui sera exécuté en 2001-2002. Les recommandations concernant l'intégration accrue des questions sexospécifiques à la Commission économique pour l'Europe définies en 2000 grâce à un appui du Bureau de la Conseillère spéciale ont été suivies par le Secrétaire exécutif de la CEE, et un plan d'action visant à appuyer la mise en œuvre des recommandations a été établi.

84. Le Département des affaires politiques, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et UNIFEM étaient représentés à la Conférence sur les conflits entre États et les femmes, organisée par l'Agence des États-Unis pour le développement international, qui s'est tenue à Washington les 12 et 13 décembre 2000.

85. Le Département des opérations de maintien de la paix a élargi ses contacts avec les organisations non gouvernementales et les associations de femmes qui souhaitent échanger des informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques concernant l'intégration des questions sexospécifiques dans les activités relatives à la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix appuie également une plus grande prise de conscience de ces questions sur le terrain, où les missions des Nations Unies facilitent la formation et le renforcement des capacités des femmes locales en matière de règlement des conflits, de médiation et de négociation. Une assistance est également fournie aux associations locales de femmes grâce au financement de séminaires concernant les activités d'intégration des questions sexospécifiques.

86. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) continue de collaborer avec ses partenaires de la société civile et de les appuyer. Dans le cadre de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le

Centre a appuyé l'Académie internationale des femmes locales, mise en place par la Commission Huairou. Dans le cadre du système des Nations Unies, les activités du Centre comprennent une collaboration avec UNIFEM sur la question des droits de propriété des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit, et une participation à la première réunion du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité entre les sexes créé pour l'Afrique.

87. En décembre 2001, un dialogue entre la CNUCED et la société civile a eu lieu avec la participation de représentants des organisations non gouvernementales, des syndicats, des milieux universitaires et des organismes de développement religieux. Cette réunion a permis d'aborder des questions concernant la mise en œuvre du Plan d'action de Bangkok (TD/390, Part II), adopté par la CNUCED à sa dixième session (février 2000), l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11) adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001) et les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement. Les perspectives sexospécifiques de ces processus ont été examinées sur une base intersectorielle et ont souvent constitué un aspect important des débats et des résultats du dialogue.

88. Le FNUAP appuie les efforts déployés par les organisations non gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies afin de lancer des initiatives spéciales pour l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en élaborant des indicateurs et des documents techniques contenant des directives pour la conception et l'application de programmes visant à éliminer les mutilations génitales féminines, en mettant l'accent sur le suivi et l'évaluation. Afin d'atteindre les couches les plus pauvres et de contribuer à l'autonomisation des femmes, le FNUAP élargit la portée de sa collaboration avec les organisations non gouvernementales, y compris la Campagne du sommet sur le microcrédit.

89. En sa qualité de Coprésident du Sous-Groupe de travail sur les sexes et l'intervention humanitaire du Comité permanent interorganisations (CPI), le PAM a pris l'initiative de produire un CD-ROM qui servira d'instrument spécialisé pour les sexes et l'action humanitaire. Le PAM collabore également avec la FAO en vue d'élaborer un

manuel d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe pour les situations d'urgence et vient d'achever des consultations sur le terrain concernant le manuel à Nairobi.

90. Dans le cadre de ses efforts d'information, le FIDA offre des dons modestes pour appuyer les organisations non gouvernementales qui encouragent l'autonomisation sociale et économique des femmes. Quarante-deux pour cent des dons approuvés en 2000 étaient centrés sur l'égalité entre les sexes, soit comme objectif principal soit comme aspect principal des activités prévues. Les organisations non gouvernementales sont des partenaires d'exécution importants pour le programme de prêts.

91. De nombreuses entités du système des Nations Unies restent préoccupées par les questions relatives aux effectifs et au lieu de travail qui affectent la réalisation de la parité entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les domaines, ainsi que l'établissement d'un milieu de travail sensible aux sexospécificités et répondant aux besoins de tous les membres du personnel. Un plus grand nombre d'entités ont pris des mesures pour accroître le nombre de femmes parmi leurs effectifs, surtout dans les domaines techniques, et pour créer des possibilités de développement professionnel. L'existence continue de coordonnateurs pour la situation des femmes au sein du Secrétariat est considérée par de nombreux fonctionnaires comme une stratégie importante pour assurer la mise en oeuvre de politiques orientées vers les objectifs en matière de ressources humaines. Des informations supplémentaires sur les questions relatives aux effectifs et au lieu de travail figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes dans le système des Nations Unies, dont la Commission est saisie dans le document E/CN.6/2002/7.

V. Conclusions et recommandations

92. Les entités du système des Nations Unies ont continué à prendre des mesures diverses, conformément aux dispositions de leur mandat, pour appuyer l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des documents publiés à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, en particulier, elles ont utilisé d'une manière accrue la

stratégie d'intégration des questions sexospécifiques pour la réalisation des objectifs de l'égalité entre les sexes. Étant donné que le présent rapport ne porte que sur les activités les plus récentes, en couvrant essentiellement le deuxième trimestre de 2001, il n'est pas possible de tirer des conclusions générales concernant la nature de ces activités à l'échelle du système ou l'utilisation systématique de la stratégie d'intégration des questions sexospécifiques. En revanche, les organes intergouvernementaux ont été informés périodiquement des activités du système des Nations Unies depuis 1996, et l'on a ainsi accumulé une mine d'informations. Le rapport du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, 2002-2005 (E/CN.6/2001/4) donne un aperçu des mesures prévues par les entités du système.

93. Le système des Nations Unies a réagi rapidement, et d'une manière concertée, face aux nouveaux défis et aux nouvelles possibilités pour la promotion de l'égalité entre les sexes, par exemple en ce qui concerne la situation des femmes en Afghanistan, et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le processus préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette dernière fournit en particulier un bon exemple des résultats positifs qui peuvent être obtenus grâce à l'implication dynamique du système des Nations Unies dans une question complexe où les préoccupations concernant l'égalité entre les sexes pourraient facilement être négligées. Le rôle joué par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes a été décisif pour assurer cette action concertée de la part du système. Il pourrait servir de modèle pour des situations similaires se produisant à l'avenir.

94. Les conclusions concertées 1997/2¹⁶ du Conseil économique et social relatives à l'intégration des questions sexospécifiques continuent de servir de mandat intergouvernemental détaillé pour l'intégration des sexospécificités, dans tous les domaines et à tous les niveaux, et de guider les entités du système des Nations Unies dans leurs travaux à cet égard. Les conclusions concertées ont également facilité l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les travaux des commissions fonctionnelles du Conseil et d'autres organes intergouvernementaux. On peut donc constater avec une satisfaction particulière que le Conseil a décidé, sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme, d'inscrire

régulièrement un sous-point concernant l'intégration des sexes à l'ordre du jour de sa session de fond annuelle. L'examen de ce point en 2002 donnera l'occasion d'évaluer systématiquement les enseignements tirés et les difficultés rencontrées au cours des cinq dernières années ainsi que les mesures requises à l'avenir.

95. Lors de sa quarante-sixième session, la Commission souhaitera donc peut-être prendre note des activités entreprises par les entités du système des Nations Unies et se féliciter de l'inscription régulière d'un sous-point relatif à l'intégration des sexes à l'ordre du jour du Conseil économique et social. La Commission pourrait également encourager les entités du système des Nations Unies à poursuivre leurs efforts visant à appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, surtout en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de stratégies concernant les sexes et l'incorporation des questions de parité entre les sexes dans les politiques et stratégies sectorielles, afin d'assurer que la réalisation de l'égalité entre les sexes devienne une responsabilité explicite dans tous les travaux de programmation et de fond. Les activités visant à appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau national pourraient également être encouragées, grâce à des programmes et des projets tenant compte des conditions spécifiques de chaque sexe, et en faisant en sorte que l'application du Programme d'action fasse partie intégrante de toutes les activités des entités pertinentes des Nations Unies au niveau des pays. La Commission pourrait également souligner l'importance du suivi des progrès accomplis dans l'intégration des questions sexospécifiques, notamment en évaluant l'impact des mesures prises, et de poursuivre les activités d'information et de coopération avec toutes les parties prenantes intéressées pour promouvoir l'égalité entre les sexes. La Commission souhaitera peut-être également encourager les entités du système des Nations Unies à identifier les nouveaux défis et les nouvelles possibilités et à y faire face, en collaboration et d'une manière bien coordonnée, sous la direction du Réseau

interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes.

Notes

- ¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe I.
- ² Ibid., annexe II.
- ³ Résolutions S-23/2 et S-23/3 de l'Assemblée générale, annexes.
- ⁴ Résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁵ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁶ Voir A/56/326, annexe.
- ⁷ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ⁸ Résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁹ Voir résolution 2001/5 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2001, sect. B.
- ¹⁰ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.
- ¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.IV.8.
- ¹² Nilüfer Çagatay, *Trade Gender and Poverty* (New York, PNUD, octobre 2001).
- ¹³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.III.B.2.
- ¹⁴ Dr. Swasti Mitter, *Asian Women in the Digital Economy: Policies for Participation*, The Global Knowledge II Women's Forum (Kuala Lumpur, PNUD, avril 2001).
- ¹⁵ New York, FNUAP, 2001.
- ¹⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 3* (A/52/3/Rev.1 et Add.1), chap. IV, sect. A, par. 4.